

DELIBERATION N°29/2025

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 4**

Date de convocation : 22 mai 2025

**Votants : 21**

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

**Etaient représentés, absents ou excusés** : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

**Secrétaire de séance** : Mme GUYET Isabelle

M le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur. Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Maire propose au conseil de désigner Mme MAILLY Françoise.

Mme MAILLY Françoise est désignée Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame la présidente de séance présente le compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

Les résultats comptables de l'exercice 2024 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes = 2 825 858.02

Dépenses = 1 886 421.75

Section d'investissement :

Recettes = 1 057 035.25

Dépenses = 1 510 124.71

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 1 342 016.78

Résultat reporté investissement + 257 364.59

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de :

En section de fonctionnement : + 2 281 453.05

En section d'investissement : - 453 089.46

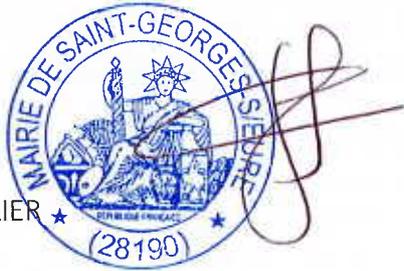
Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Chartres métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M Jacky GAULLIER ayant quitté la séance :

- DECIDE D'APPROUVER le Compte Administratif pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Isabelle Guyet", written over a faint, illegible stamp.

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : – 3 JUIN 2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

Date de convocation : 22 mai 2025

**Votants : 22**

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de Chartres métropole et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE D'APPROUVER le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 3 JUIN 2025

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 22 mai 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

Considérant les résultats de clôture du compte administratif 2024, les restes à réaliser de la section d'investissement à reprendre au budget supplémentaire 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
  - o couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 1 008 589.46 €
  - o excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) de + 1 272 863.59 €

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : ~ 3 JUIN 2025

DELIBERATION N°32/2025

BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNAL 2025

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 22 mai 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

Suite au vote du compte administratif 2024, il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2025 pour intégrer les résultats de l'exercice précédent, reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2024 et d'une façon générale mettre à jour les crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe expose au Conseil municipal le budget supplémentaire qui s'équilibre à 1 272 863.59 € en fonctionnement et à 2 330 013.05 € en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget supplémentaire communal 2025 présenté ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 3 JUIN 2025

DELIBERATION N°33/2025

DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

Date de convocation : 22 mai 2025

**Votants : 22**

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUËN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

M le Maire rappelle que le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce tableau ne recense pas les actions de formation sollicitées directement par les conseillers à l'aide de leur compte personnel de formation et financé par les cotisations DIF (Droit individuel à la formation).

Le tableau récapitulatif donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

M le Maire rappelle les orientations définies par délibération du 22 septembre 2020 :

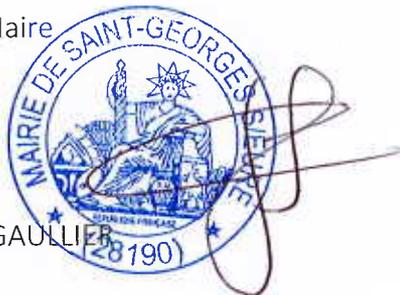
- Le droit à la formation est un droit individuel. Chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre ;
- Le droit à la formation concerne l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d' élu local ;
- les orientations suivantes sont définies en matière de formation :
- Toutes les thématiques relatives à l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux commissions ou groupes de travail ;
- Les formations favorisant la productivité personnelle : prise de parole, bureautique ...

Les membres du conseil municipal estiment que ces orientations restent toujours valables.

Le Conseil municipal PREND ACTE de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :    **- 3 JUIN 2025**

DELIBERATION N°34/2025

CONVENTION TERRITORIALE « ACTION BOURGS CENTRE »

<b>Nombre de conseillers : 23</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.
<b>Présents : 18</b>	
<b>Pouvoirs : 4</b>	<u>Date de convocation</u> : 22 mai 2025
<b>Votants : 22</b>	Etai <del>ent</del> présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina Etai <del>ent</del> représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas. Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

M le Maire rappelle que la commune a intégré le dispositif Bourg-centre mis en place par le conseil départemental d'Eure-et-Loir en partenariat avec l'état, la Région Centre Val de Loire et la Banque des territoires.

L'étude de revitalisation a été menée du 3 octobre 2023 au 5 juillet 2024 et le comité de pilotage final avec les partenaires s'est réuni le 17 avril dernier afin de valider les fiches projets retenues et la programmation financière prévisionnelle.

Il rappelle que les 4 fiches retenues pour une mise en œuvre sur les années 2025 – 2027 sont les suivantes :

- Aménagement du parc Léo Lagrange : 400000 € HT
- Rénovation et extension de la mairie : 1.5 M : étude de faisabilité, étude énergétique, regroupement des services administratifs
- Création d'une passerelle entre la maison des associations et le parking de l'école : 550 000 €
- Aménagements de sécurité place de la République et adaptation des sens de circulation : 125 000 €

Une convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » a été rédigée par les partenaires et elle est soumise à l'approbation des instances délibératives pour pouvoir mettre en œuvre les orientations stratégiques retenues pour le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir »,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :    **- 3 JUIN 2025**

**DELIBERATION N°35/2025**

**CONVENTION D'ENTRETIEN RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE CENTRE-BOURG ET LA TAYE**

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 22 mai 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

Dans le cadre de la réalisation d'un aménagement cyclable entre la gare de la Taye et le bourg, le département prend à sa charge la totalité de l'investissement, ainsi que le gros entretien et les réparations de l'infrastructure mais propose de transférer à la commune par convention l'entretien courant de la liaison douce en elle-même et celui de ses dépendances : signalisation, mobilier urbain, fauchage des accotements, balayage et ramassage des déchets.

La durée de la convention est fixée à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de transfert d'entretien entre le Département et la commune relative aux aménagements d'une liaison douce entre le centre-bourg et le hameau de La Taye
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Isabelle GUYET", written over a blank space.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :    **- 3 JUIN 2025**

**CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE DOMANIALITÉ  
PUBLIQUE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE**

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

**Date de convocation : 22 mai 2025**

**Votants : 22**

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. RIANTE Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

Dans le prolongement de la précédente délibération, le département propose à la commune, en compensation de la réalisation d'une liaison douce sur la route départementale RD 6-10, d'une part le transfert à l'euro symbolique dans le domaine public départemental des parcelles que la commune a acquises désignées AL 0188, AE 114 et 116, OW 225, 227 et 229, parcelles nécessaires à l'aménagement de la liaison douce le long de la RD 6.10, et d'autre part le reclassement de la RD 6.9 et de la RD 343-1 dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de transfert de propriété et de domanialité publique entre le Département et la Commune relative au projet d'aménagement d'une liaison douce et au transfert de routes départementales RD 6.9 et de la RD 343-1 dans la voirie communale,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

A handwritten signature in red ink, consisting of a stylized, cursive letter 'I' followed by a horizontal stroke and a loop.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 3 JUIN 2025

**DELIBERATION N°37/2025**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL**

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 18**

Date de convocation : 22 mai 2025

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 22**

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

**Etaient représentés, absents ou excusés** : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

**Secrétaire de séance** : Mme GUYET Isabelle

Dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage au stade municipal, la ligue Centre Val de Loire de Football propose la signature d'une convention de mise à disposition du stade Jean Leroy 1 situé rue du 17 juin 1940, et des équipements annexes : pourtour, gradins, Club House, éclairage, vestiaires, parking.

Cette convention de mise à disposition, renouvelable, est conclue initialement pour 4 saisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des installations sportives JEAN LEROY auprès de la ligue Centre Val de Loire de Football,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **3 JUIN 2025**

DELIBERATION N°38/2025

PROROGATION DE LA CONVENTION « APPUI AUX COMMUNES » DE  
CHARTRES MÉTROPOLE

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 22 mai 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

Chartres Métropole a mis en place un accompagnement des communes membres dans le cadre d'une convention de prestations de service afin de faire bénéficier les communes membres de l'expertise assurée par ses services en interne en matière d'appui juridique, ingénierie, remplacement de secrétaire de mairie et mise à disposition de matériel.

La convention était prévue pour s'achever au 30 juin 2025. Au regard de l'intérêt que représente cet accompagnement pour les communes, il est proposé de proroger les conventions pour une durée supplémentaire de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'appui aux communes membres pour la proroger de trois ans,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER (28190)

La secrétaire de séance

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **3 JUIN 2025**

DELIBERATION N°39/2025

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 18**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 22 mai 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BÉRNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

M le Maire rappelle que depuis la rentrée de septembre 2024, les inscriptions aux services périscolaires sont réalisées par l'intermédiaire d'un portail famille accessible sur internet.

A la rentrée prochaine, la régie communale sera supprimée et le paiement des factures se fera directement auprès du trésor public.

Les moyens de paiement admis auprès du trésor public sont, comme aujourd'hui les chèques, espèces ou par prélèvement automatique, mais désormais il sera également possible pour les familles d'effectuer des virements bancaires sur le site [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr) ou de régler par carte bancaire dans un point de proximité.

Seul le règlement du service restauration scolaire est modifié pour prendre en compte cette suppression de la régie communale.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de règlement et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau règlement de restauration scolaire.

Fait et délibéré le 27 mai 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Isabelle GUYET", is written over the text.

Isabelle GUYET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :     **- 3 JUIN 2025**